



COMMUNE DE PINET
Hôtel de Ville – 34850 PINET

CONSTRUCTION DE 2 CLASSES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

MAÎTRISE D'ŒUVRE



Françoise BOULLIS
Architecte DPLG
10, rue du Dahlia
34 000 Montpellier
tél 04 67 54 70 46
francoise@boullis.fr



DURAND Patrice
BET Électricité Fluides
90, avenue Maurice Planes
34070 Montpellier
tél 04 67 03 37 44
contact@betdurand.com



ICBTP
BET Structure
23, rue Nelson Mandela
34070 Montpellier
tél 04 67 42 65 20
icbtp@gmx.fr

Phase : PRO-DCE

CCTP – LOT N°7
CARRELAGE

Juillet 2018

SOMMAIRE

1	GÉNÉRALITÉS	3
1.1	Consistance des travaux	3
1.2	Références aux textes	3
1.3	Réception du support.....	3
1.4	Caractéristiques générales	4
1.4.1	Etat de surface	4
1.4.2	Etat du support.....	4
1.4.3	Tolérance du support.....	4
1.4.4	Tolérances de pose	5
1.4.5	Entretien.....	5
2	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	6
2.1	Ravoirage.....	6
2.2	Isolant.....	6
2.3	Carrelage sur chape	6
2.4	Plinthes assorties	6
2.5	Faïences murales.....	6

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent mémoire, concernent toutes les dispositions et sujétions nécessaires à la démolition de bâtiment existant et à la construction de 2 classes à l'école primaire de Pinet (34).

Le présent chapitre donne des renseignements sur la nature des travaux à effectuer, sur leur nombre, dimensions, emplacements. Mais cette description n'a pas un caractère limitatif et l'entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux nécessités par sa profession et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de son lot.

Le programme des travaux comprend la fourniture et la pose de :

- Isolation thermique sous chape RDC
- Carrelage grès émaillé et plinthes
- Revêtement en faïences sur murs

La proposition de l'entrepreneur s'entend compris en particulier :

- la protection contre la dessiccation des chapes et des mortiers de pose :
- la protection contre le gel
- la protection normale des divers revêtements durant le chantier et son enlèvement avant réception
- le nettoyage au fur et à mesure de son chantier et l'évacuation des gravats afférents
- tous les accessoires permettant une parfaite finition des ouvrages

1.2 Références aux textes

L'entrepreneur sera soumis aux prescriptions des documents suivants :

- Cahier des charges :
 - o DTU 20 : chapes ciment
 - o DTU 52.1 : revêtement de sols scellés
 - o DTU 55 : revêtement muraux scellés
- Cahier du CSTB 897 applicable à la mise en œuvre et à la réception des supports à base de plâtre destinés à recevoir des revêtements en céramique collés
- Cahier du CSTB 551, classement fonctionnel des locaux UPEC
- Normes et règlements publiés au REEF et notamment la circulaire 63.66 du 17 décembre 1963 et l'arrêté du 14 juin concernant l'isolation acoustique

1.3 Réception du support

Avant tout commencement d'exécution, le titulaire du présent lot devra réceptionner les supports qui lui seront livrés. Il devra notamment s'assurer que les supports sont

- Plans et horizontaux

- Arasés aux niveaux souhaités
- Offrent les critères de résistance, de rigidité et de dureté convenables
- Secs et n'exposent pas les revêtements à des remontées d'humidité

Garde du sol :

Le garde au sol libre pour réaliser les revêtements prévus au présent lot à partir du niveau brut théorique du support est de 7 cm pour les revêtements scellés.

1.4 Caractéristiques générales

Les matériaux utilisés pour les revêtements de sol devront être conformes aux prescriptions des DTU. Ce seront des carreaux en couleur au choix de l'architecte, de classement UPEC adapté aux locaux auxquels ils sont destinés.

Les formats sont précisés dans la description données plus loin.

1.4.1 Etat de surface

Carrelages courants :

Leur surface sera lisse, sans aspérité particulière

1.4.2 Etat du support

Avant toute application, l'entreprise devra vérifier les sols et murs et s'assurer la parfaite siccité du support. Elle devra exiger, s'il y a lieu, toutes dispositions utiles pour remédier aux défauts constatés avant le commencement des travaux.

Il devra être disposé, en périphéries des pièces à traiter, une bande de feutre permettant la libre dilatation de la forme carrelée ou de la chape

1.4.3 Tolérance du support

a) Sols scellés

La tolérance de la côte d'arase est de plus ou moins 5 mm.

b) Revêtement muraux scellés

Aplomb :

Hauteur sous plafond, faux plafond égal ou inférieur à 1 cm.

Planéité :

Règle de 2 m, écart entre le point le plus en retrait, égal ou inférieur à 2cm.

Retours :

Faux équerres, égal ou inférieur à 5 mm/m pour des parois de longueur inférieures ou égales à 2m

Inférieur ou égal à 3mm/m pour des parois de longueur supérieures ou égales à 2 m et inférieures à 2 cm dans une pièce.

1.4.4 Tolérances de pose

a) Sols

Planéité :

Règle de 2 m, flèche inférieures ou égale à 3 mm.

Niveau du carrelage par rapport aux côtes d'arase rapportés au trait de niveau : égal à plus ou moins 5 mm.

Alignement des joints :

Règle de 2m dont les extrémités correspondent aux bords homologués de deux carreaux .

Différences d'alignement inférieures ou égale à 2mm en plus des tolérances de calibrage.

Classement du carreau sur 1^{er} choix :

Aucun défauts apparents ou de différences de nuances visibles.

b) Revêtement muraux

Planéité :

Règle de 2 m, écart inférieur ou égal à 2 mm.

Classement du carreau sur 1^{er} choix :

Aucun défaut apparent de différence de nuances visibles à 1,50 m.

Alignement des joints :

Règles de 2 m dont les extrémités correspondent aux bords homologués de 2 carreaux.

Différences d'alignement inférieures ou égale à 2 mm en plus des tolérances de calibrage.

1.4.5 Entretien

Dans tous les cas, l'état de surface devra permettre un entretien aisé par lavage aux détergents classiques et chlorés.

Sa nature devra empêcher un encrassement progressif et irréversible.

2 DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 Ravoilage

Réalisation d'un mortier de ravoilage venant en sous couche pour pose de l'isolant ci-après.

Épaisseur 3 cm.

2.2 Isolant

Nature du support : Ravoilage

Mise en œuvre d'un panneau polystyrène expansé isolant de type PMS ORIGINAL de marque SOPREMA ou similaire, épaisseur 10cm et ayant une résistance thermique de **R=4,625 m²C/W**.

Position : Tous les planchers bas sur terre-plein

2.3 Carrelage sur chape

Fourniture et pose de carrelages en grès cérame 1^{er} choix scellé sur chape de mortier conforme à la norme Européenne EN 13813, classement U4P4E3C2, format 50x50 cm.

Une isolation périphérique sera réalisée par une bande compressible d'une épaisseur de 5 mm. Elle sera disposée tout le long des parois des locaux, des huisseries et autour des éléments verticaux (poteaux, fourreaux de canalisations).

L'épaisseur totale chape+carrelage sera de 7 cm. Aucune gaines et/ou canalisations ne pourront être incorporées dans la chape.

Position : Tous les plancher RDC, y compris marche et contre marche de l'accès au bureau depuis classe 2

2.4 Plinthes assorties

Plinthes en grès cérame, assorties aux revêtements ci-avant, hauteur 8 cm, collées suivant prescription du fabricant, compris joint élastomère entre sol et plinthe.

Position : en périphérie des locaux recevant un carrelage en sol.

2.5 Faïences murales

En carreaux Format : 20 x 20 cm en grès émaillé posés à la colle :

Type : Carreaux de grès étiré ou pressé avec revêtement émaillé, classe 2 minimum

Couleur : Au choix de l'architecte – Calepinage de couleurs différentes

Sujétions : Coupes, raccords, angles, joints, etc...

Surface et position : 60 cm au-dessus des points d'eau classes 1 et 2, compris retour

Lu et approuvé – Date